

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2013**

**DELIBERATION N°13/001**

**APPROBATION DES COMPTES 2012**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 212,
- Vu les dispositions de l'instruction codificatrice n° 99-131-M951 du 27 décembre 1999 applicable aux Etablissements Publics Fonciers,
- Vu le rapport sur l'exécution du budget 2012 présenté par le Directeur Général de l'EPORA et le compte financier établi par l'Agent Comptable,

Sur proposition du Président,

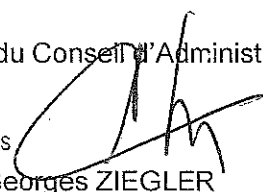
- ✓ Arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 34 955 456,12 € ce qui porte les capitaux propres à 91 042 150,37 €.
- ✓ Décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- 30 000 000€ en autres réserves : ce qui porte les réserves à 76.305.000€
- 4.955.456,12€ en report à nouveau : ce qui porte le report à nouveau à 14.737.150,37 €

**19 AVR. 2013**

Pour le Préfet  
Le Directeur général de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

 Jean Guillet

 Georges ZIEGLER

**Marc CHALLEAT**